

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 février 2022

Délibération CA_20220210_011

Convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et de l'Indre et Loire

VOTE : adopté à l'unanimité

0 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19 du 20 décembre 2018 portant approbation de la révision du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre ;

Vu le projet de convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et de l'Indre-et-Loire ;

DECIDE :

Article unique. La convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, est approuvée et Monsieur le président est autorisé à la signer.

FLEURET Marc